



Retraites :

Peu de précisions, coté gouvernemental, sur les nouveaux « efforts » qui seront demandés aux salariés et aux retraités par cette nouvelle réforme, sinon l'affirmation qu'ils sont incontournables. La réforme est présentée comme inévitable en raison de la démographie. Les projections ne sont pourtant pas nouvelles et les déficits à combler sont dus à la faiblesse des cotisations perçues, en raison de la stagnation des salaires et du niveau élevé du chômage aggravé par la crise économique.

Durée de cotisation ou âge légal ?

La mesure présentée comme « la plus juste » est celle d'un nouvel allongement de la durée de cotisation. Elle cache la baisse des pensions, que tous disent pourtant refuser. L'allongement pousse ceux des salariés encore en emploi à retarder leur retraite, rendant encore plus difficile l'accès à l'emploi des plus jeunes, dont l'âge de début d'activité recule du fait des études et/ou d'une vie professionnelle commençant par des petits boulots précaires. Fixer une durée de cotisation inaccessible à la quasi-totalité des salariés, pénaliser les carrières trop courtes par une décote, c'est amplifier à la retraite les inégalités vécues au cours de la vie active : celles dont sont victimes notamment les travailleurs précaires et les femmes. C'est accepter l'injustice qui frappe, celles et ceux qui sont privés d'emploi avant la retraite et celles et ceux qui travaillent dans des conditions difficiles et qui n'ont d'autres choix que de partir avec une pension minorée. C'est condamner les nouvelles générations à ne pas pouvoir prendre leur retraite avant l'âge du « taux plein », aujourd'hui fixé à 67 ans.

Les pensions ne sont pas épargnées

Mais dans la boîte à outils dont dispose le gouvernement, il y a aussi le gel des pensions. Ces mesures ne peuvent qu'approfondir la spirale récessif que nous connaissons aujourd'hui.

Il y a aussi cette volonté de trouver les moyens d'adapter les pensions aux financements disponibles, et pour « piloter » les régimes de retraite, de manipuler le salaire de référence du régime général et aussi celui des fonctionnaires. Et le gouvernement, même s'il reconnaît que les règles différentes du code des pensions et du régime général produisent globalement les mêmes effets, ne dit pas clairement qu'il rejette l'idée de calculer les pensions des fonctionnaires sur les dix dernières années.

D'autres choix sont possibles

Pour la FSU, la justice passe par la remise à plat des réformes précédentes - afin d'en corriger les injustices qu'elles ont produites - et par la mobilisation des financements nécessaires à des pensions de haut niveau pour tous et toutes. Rendre notre système de retraite plus juste et crédible notamment pour les jeunes nécessite un partage du travail et un partage des richesses autres que ceux que nous subissons aujourd'hui, plus justes et plus solidaires. La FSU n'acceptera aucune régression en matière de retraite. Elle appelle les personnels de la Fonction publique à se mobiliser dès la rentrée de septembre pour une autre réforme des retraites, pour des politiques favorables à l'emploi et aux salaires. Elle les appelle à développer le débat public pour convaincre que d'autres choix sont possibles.

Nous sommes

tous

concernés !

mardi

10

*mobilisons-nous
pour nos retraites !*

septembre

Les fausses évidences

Faux !

«Les fonctionnaires sont privilégiés»

La différence des règles entre le régime général et le régime des fonctionnaires donne lieu à une campagne mensongère. On laisse croire que le niveau des pensions du public est très supérieur à celui du privé : c'est faux !

Les dernières réformes ont été très dures aussi pour les fonctionnaires. En effet, pour eux, le calcul des trimestres se fait au jour près : en 2011, 18% des pensions de la fonction publique d'Etat sont touchées par une décote contre 7% des pensions versées par la CNAV et 8% de celles versées à la CNRACL. Les mécanismes de rééquilibrage entre les hommes et les femmes sont également moins favorables dans le public où la bonification pour enfant est de 6 mois. La FSU revendique le retour aux dix meilleures années pour le régime général et le maintien du calcul sur le traitement des six derniers mois pour les fonctionnaires.

Faux !

Les inégalités entre les femmes et les hommes ne sont pas liées à la retraite »

Les écarts de salaires restent importants (20% dans le privé et 15% dans le public) ; ils ont cessé de se réduire depuis 1990. Pour la retraite, la décote constitue « une punition des carrières non linéaires » qui creusent les inégalités à la retraite. Ainsi, les femmes liquident plus souvent que les hommes une pension avec décote, plus souvent avec le maximum de décote, quand bien même les femmes sont bien plus fréquemment que les hommes conduites à travailler jusqu'à l'âge du taux plein.

Et le fossé se creuse avec des pensions versées aux femmes qui représentent 53% de celles versées aux hommes !

Pour la FSU, il faut agir pour l'égalité pendant la vie professionnelle mais dès maintenant, les femmes sont en droit d'attendre d'un régime de retraite qu'il n'aggrave pas les inégalités vécues au travail !

« Un régime unique résoudrait la situation des polypensionnés. »

Non !

L'argument est souvent avancé par ceux qui défendent une réforme systémique. La situation des polypensionnés est effectivement injuste. Avec une carrière complète, leur pension est en moyenne inférieure de 8% à celle des unipensionnés.

Mais même un régime unique en France ne résoudra pas la situation de ceux qui travaillent une partie de leur vie dans un pays étranger. Il faut donc élaborer des règles justes. Et cet argument cache la volonté d'installer en France un système par points ou à la suédoise, à « cotisations définies ». Les cotisations sont fixées mais les pensions sont ajustées à la situation économique

2 ou démographique.

« Les jeunes commencent à travailler plus tard, c'est normal qu'on leur demande de travailler jusqu'à 67 ans. »

Non !

Que ce soit parce qu'ils sont longtemps privés d'un premier emploi ou parce qu'ils font des études pour acquérir des qualifications dont la société a besoin, les jeunes entrent plus tardivement dans l'emploi. Déjà, la génération née en 1978, à l'âge de 30 ans a moins de trimestres validés (31) que celle de 1950 (42,6) mais on lui en demande plus pour le taux plein (171 trimestres contre 162). Ne pas prendre en compte les années d'étude ou celles de recherche d'un premier emploi pour la retraite, c'est condamner les futurs retraités à des pensions insuffisantes. Allonger la durée de cotisation, c'est désespérer les nouvelles générations qui ne pourront jamais obtenir une retraite digne et faire reculer encore la confiance des jeunes dans le système par répartition alors que tous les autres ont montré leur faillite. C'est inviter ceux qui le peuvent à rechercher un complément privé et pousser les autres vers la pauvreté.



Les fausses évidences

« On vit plus longtemps... »

tant mieux !

Ce serait donc normal de travailler plus longtemps... C'est toujours la même antienne depuis 20 ans. Oui, on vit plus vieux, et c'est tant mieux ! Mais l'espérance de vie en bonne santé est socialement inégale et ne progresse plus depuis quelques années. Exiger des salariés qu'ils cotisent plus longtemps, en total décalage avec le fonctionnement du marché du travail, c'est leur imposer, avec la décote, des pensions plus faibles. Double peine pour ceux qui ont des carrières courtes ou des emplois pénibles. C'est aussi fermer massivement la porte de l'emploi aux jeunes et en faire les grands perdants de demain. Les gains de productivité doivent profiter aux salaires et à la diminution du temps passé au travail. C'est en partageant le travail et les richesses produites que l'on fera baisser le chômage et qu'on augmentera les recettes de la protection sociale.

« En France, on n'a pas eu le courage de réformer comme ailleurs »

pas si simple !

Cet argument est asséné comme une évidence, mais la comparaison avec l'Allemagne, référence imposée, montre pourtant que l'évidence mérite au moins discussion. L'âge minimum de départ en retraite est de 62 ans en France (en 2017) contre 63 ans et 35 années de cotisations en Allemagne.

La pension à taux plein implique en France, outre les 62 ans, 41,5 années de cotisations (en 2020) contre 45 années, mais sans condition d'âge, en Allemagne.

Enfin l'accès au taux plein, quelle que soit la durée de cotisation est acquis aujourd'hui dans les deux pays à 65 ans. Cet âge est porté à 67 ans dès 2018 en France et en 2029 seulement en Allemagne au terme d'un processus beaucoup plus progressif.

Au bout du compte, les deux systèmes se tiennent de bien plus près qu'on ne le croit habituellement.

« En temps de crise, tout le monde doit faire des efforts »

Si les recettes des caisses de retraite sont plombées par le taux élevé de chômage, les faibles salaires, et la récession, ce marasme économique provient de la crise financière de 2008 : or aucun « effort » n'est demandé à ceux qui l'ont provoquée. Aucun « effort » pour les revenus du capital, alors que les dividendes sont toujours plus élevés. Et croit-on vraiment qu'en comprimant les revenus des retraités, donc la demande, on permettra à la croissance de repartir à la hausse, et donc au chômage de diminuer ?

Les « efforts » exigés ne sont qu'un leurre qui consiste à faire payer aux salariés une crise dont ils ne sont pas responsables, et à les pousser vers des assurances privées, donc à aggraver les politiques libérales qui sapent la protection sociale.

« Les retraités sont des nantis » .

Faux !

Il y a certes des retraités qui vivent très bien, et même mieux que certains actifs, mais globalement, le niveau de vie médian des retraités reste inférieur à celui des actifs, même s'il s'en est rapproché. Tous régimes confondus, le montant moyen de la pension de droit propre¹ était, fin 2010, de 1 216 euros par mois (1 552 pour les hommes et 899 pour les femmes qui ont des carrières plus hachées).

Derrière ces moyennes, se cachent des retraites de misère : 10,5% de retraités pauvres et 680 000 bénéficiaires du minimum vieillesse (787 euros par mois).

Les pensions ont cessé depuis 1987 de suivre l'évolution des salaires, ce qui dégrade leur pouvoir d'achat tout au long de la retraite, et on voudrait aller plus loin en les désindexant des prix¹.

(1) hors réversion et hors majoration pour trois enfants et plus.



De 1993 à 2010 : des réformes brutales et injustes

Les réformes conduites en France s'avèrent particulièrement sévères dans la comparaison internationale. Elles ont accompagné le refus d'augmenter la part des richesses produites reversées aux retraités alors que leur part dans la société est plus grande.

De 2001 à 2011, l'âge de la retraite a reculé de 2,1 ans en France pour une moyenne européenne de 1,6 an¹.

Le taux de remplacement devrait baisser de 15 points entre 2008 et 2048, ce qui place la France en 5^{ème} position parmi les 27 pays de l'UE². Ces reculs sont d'autant plus inquiétants que le taux de remplacement net pour un revenu moyen mesuré en 2011 est inférieur en France à la moyenne de l'OCDE³.

Les réformes ont incité ou obligé les travailleurs en emploi à rester un peu plus longtemps au travail quand les jeunes peinaient déjà à y faire leur place. Ainsi tandis que le taux d'emploi des seniors (55 à 65 ans) progressait de 38% à 46% entre 2007 et 2012, le taux de chômage des jeunes (15 à 25 ans) augmentait de 50% (de 6,6% à 9,9%).

Les orientations défendues par la FSU

Age de départ et taux de remplacement sont des choix de société ; ils doivent donc être arbitrés au terme d'un débat social. La FSU défend le droit à la retraite à 60 ans, avec un taux de remplacement de 75%. Les régimes de retraite doivent être construits pour servir des prestations conformes à ces objectifs.

- La durée d'assurance doit permettre d'atteindre ces objectifs ; les périodes de chômage, de précarité, d'études et de formation doivent être validées. Une durée de 37,5 ans est aujourd'hui incontournable.
- Suppression du système de la décote / surcote ; les femmes et les salariés ayant eu des carrières courtes et accidentées, les plus jeunes générations confrontées à une durée d'assurance hors de portée ne doivent pas subir une double peine.
- Lutter contre la pénibilité, reconnaître le droit à des départs anticipés et favoriser le temps partiel en fin de carrière en limitant la baisse de la rémunération.
- Reconstruire les droits des mères fonctionnaires.
- Reconstruire le minimum garanti de pension du code des pensions et le minimum contributif du régime général, qui doivent être attribués sans condition du taux plein.
- Indexation des pensions sur les salaires.
- Maintien et amélioration du code des pensions.
- Correction de la situation des polypensionnés, avec une première mesure de généralisation de la proratisation existante entre les régimes alignés à l'ensemble des régimes de base.

Cela nécessitera de dégager les financements nécessaires.

La lutte contre l'évasion et la fraude sociale⁴, la suppression des exonérations de cotisations qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité, la hausse des cotisations sont des mesures urgentes. Ces politiques doivent être articulées au sein d'un plan de lutte contre la crise, sachant que la situation de l'emploi et le niveau des salaires sont déterminants et qu'il serait dramatique d'aggraver la situation par des mesures pesant sur la consommation.

Appels

**Ensemble,
défendons
nos retraites !**
**Un appel unitaire
citoyen**
www.retraites2013.org



**La retraite, une
affaire de
jeunes**
**Un appel des
organisations de
jeunes**

**La page Facebook
de l'appel :**



Le texte de l'appel :



1- Alternatives économiques n°325, juin 2013.

2- Évaluation de la commission européenne, février 2012.

3- OECD, Pensions at a glance, 2011.

4-Selon la commission des affaires sociales de l'assemblée nationale, elle représenterait de 13,5 à 15,8 Mds € ; rapport du 29 juin 2011.

Votre section départementale FSU :